

Conseil municipal du 12 mars 2013

<p style="text-align: center;">Plan local d'urbanisme Intervention d'Hervé WILLER (Energie nouvelle pour Heillecourt)</p>

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport du commissaire-enquêteur est à l'image de toute la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) dans notre commune que l'on peut résumer ainsi : « circulez, il n'y a rien à voir ».

Nous en sommes, en ce qui concerne ce conseil municipal, à l'ultime étape d'élaboration du PLU. Et puisqu'il semble rester, dans quelques esprits, l'idée que ce dossier n'est sujet à aucun débat, je vais rappeler les étapes principales et ses caractéristiques essentielles.

- Début 2011, une réunion dite de toutes les commissions (en réalité il s'agissait d'un conseil municipal à huis clos) a lieu sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) avec une présentation des trames d'aménagement et surtout d'hypothèses sur le tracé de la descente de Frocourt. Malgré l'engagement d'étudier des alternatives, nous n'avons jamais eu aucun retour, si ce n'est la réalisation de cette desserte dans les conditions prévues depuis toujours.
- En juillet 2011, au détour d'un compte-rendu de bureau municipal, nous apprenons la présentation à venir du PADD. Nous adressons une lettre au Maire le 24 août pour demander des précisions sur la composition du groupe de travail annoncé sur le PLU et proposer d'y participer : nous n'avons jamais reçu de réponse.
- Le PADD est présenté aux membres du conseil municipal à huis clos avant la réunion publique du 20 septembre 2011 ; le débat a lieu au conseil municipal du 27 septembre avant le vote au Grand Nancy le 30 septembre. Tout a été « bouclé » en 10 jours.
- Les travaux sur le Plan local d'urbanisme (PLU) sont vaguement évoqués en commission urbanisme du 17 novembre 2011
- Une réunion du conseil municipal à huis clos a lieu le 28 février 2012, une réunion publique sur invitation est organisée à l'attention des habitants du quartier Vigne des Sables le 6 mars. La concertation sur le PLU est officiellement close par le Maire le 23 mars.
- Le projet de PLU est présenté pour avis au conseil municipal du 27 juin avant une délibération au Grand Nancy le 6 juillet.
Et c'est là que les choses commencent à être « drôles » :
 - si nous croyons la conclusion faite par le Directeur général des services (et d'ailleurs, on se demande de quel droit) retranscrite dans le procès-verbal, à l'issue du débat du 27 juin, le conseil municipal a « délibéré

favorablement à l'unanimité sur le projet de PLU ». Puisqu'il faut mettre les points sur les i : non, nous n'avons jamais donné aucun avis favorable sur le projet de PLU, toutes nos prises de position (orales ou écrites, retranscrites dans les procès-verbaux) prouvant le contraire.

- mais la manipulation (peut être par approximation, nous laissons le bénéfice du doute) ne s'arrête pas là. En introduction du conseil municipal du 25 septembre, le délégué communautaire Pierre Vergnat relate le conseil communautaire du Grand Nancy du 6 juillet appelé à se prononcer sur le projet de PLU. Il dit (cela est retracé dans le procès-verbal) que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité avec 11 abstentions sur le projet de PLU de Heillecourt. Or, comme j'ai eu l'occasion de le préciser lors du conseil municipal suivant, c'est inexact puisque le groupe de la gauche du Grand Nancy a voté contre.

Convenez quand même que les « approximations » s'accumulent.

- L'enquête publique a lieu entre le 12 novembre et le 12 décembre : dans le registre, 18 observations sont recensées, parmi lesquelles celle de notre groupe d'élus avec 4 pages d'observations documentées sur le calendrier de la procédure non respecté et non actualisé, une présentation équivoque du « bilan de la concertation » sur le PLU, une démarche d'élaboration du PLU opaque, menée par un « groupe de travail » non identifié et n'ayant donné lieu à aucun compte-rendu.

Les réponses apportées dans le rapport du commissaire-enquêteur ne manquent pas de sel :

- s'agissant du calendrier étalé sur 7 ans : on nous répond Grenelle, temps de réflexion et de validation supplémentaires, élaboration du projet définitif en 2009 (?) conjointement avec Fléville et Laneuveville. On le savait mais cela ne répond aucunement à la question de la modification d'un calendrier arrêté par délibération en novembre 2005 par le Grand Nancy, porté à la connaissance du public dans une plaquette spécifique en janvier 2006, et qui devait se clore en 2007. Premier vice de procédure potentiel.

- sur la présentation équivoque du « bilan de la concertation » : celui-ci indique, entre autres, une réunion publique le 6 mars 2012 alors que cette réunion s'est tenue sur invitation déposée dans les boîtes aux lettres des habitants d'un seul quartier de la commune. La plaquette de janvier 2006 qui fait foi, puisqu'aucune autre n'a été élaborée au moment de la reprise des travaux sur le PLU, stipulait « une réunion publique précédera l'écriture définitive du PLU ». Or ce PLU a été arrêté sans réunion publique concernant tous les habitants de la commune. Deuxième vice de procédure potentiel.

- l'opacité de la démarche d'élaboration : d'abord avec un groupe de travail fantôme dont on n'a jamais su qui y participait et auquel la commission urbanisme n'a jamais été associée. J'allais oublier, si, une fois, il y a dix jours pour une commission convoquée 4 jours avant pour examiner les conclusions du commissaire-enquêteur en vue de ce conseil municipal. Ensuite les tripatouillages de dernière minute (les informations

contradictoires entre documents de même date l'attestent) sur le classement ou le reclassement de certaines parcelles non anodines. Sur tout cela, la réponse est aussi éloquente : « la gouvernance locale ne relève pas de la compétence de la CUGN »... En clair, la CUGN répond qu'elle s'est concertée avec la commune d'Heillecourt mais que la manière dont la concertation a eu lieu et les conditions d'élaboration de ce PLU lui importent peu. C'est en effet très instructif sur la conception de la gouvernance de la CUGN dans l'exercice de ses compétences.

Sur tous ces points, nous laisserons donc, le cas échéant, les juristes trancher quant aux éventuels vices de procédure.

- Enfin, on nous présente aujourd'hui « pour avis » le Plan local d'urbanisme définitif. Nous ne reviendrons pas sur le fond car nous avons déjà largement exprimé nos désaccords sur un certain nombre de points, parmi lesquels celui de l'urbanisation programmée de la « Petite Partie », soulevé par des riverains de la rue des Grands Jardins dans le cadre de l'enquête publique. Là aussi, il leur est répondu d'aller voir ailleurs, ou plus exactement d'attendre la future modification du PLU, soumise à une nouvelle concertation. Si c'est dans les mêmes conditions que son élaboration, cela n'est sans doute pas de nature à les rassurer...

Nous réitérons l'exigence de la création préalable d'une halte-gare avant toute urbanisation de la friche RFF. J'ai bien dit création préalable et non pas effet d'annonce. Et j'en profite pour signaler qu'il faudra, à l'avenir, s'y prendre autrement que par médias interposés avec les différents partenaires pour y parvenir car, d'après les échos que j'ai pu avoir, la farce médiatique des vœux organisée par le Président du Grand Nancy et vous-même a été très peu appréciée. Oui monsieur le Maire, les opérations électoralistes font parfois mauvais ménage avec la défense efficace des dossiers.

Ainsi, Monsieur le Directeur général des services, vous pouvez noter que les élus Energie nouvelle émettent un avis défavorable sur le projet définitif de PLU, tant sur le fond que sur la procédure d'élaboration dont ils doutent de la régularité, et qu'ils soutiennent une démarche constructive et partenariale d'implantation d'une halte-gare à Heillecourt, préalable à toute urbanisation du secteur des friches RFF.